

Rapport annuel TAS & Football 2025 (FIFA)

Les chiffres clés + takeaways pour les praticiens (clubs • joueurs • Fédérations • avocats • agents)

Données 2025 (notifiées au TAS) – Rapport FIFA (févr. 2026)

1) Volume des appels : beaucoup... mais minoritaire

346

appels contre des décisions FIFA
(notifiés en 2025)

>35k

décisions rendues
par les organes FIFA

<1 %

des décisions FIFA
Font l'objet de recours devant
le TAS

Signal : +6,13% d'appels vs 2024 (346 vs 326)

Implication : la majorité des décisions ne vont jamais au TAS mais la "minorité" qui y va est souvent à fort enjeu (financier, disciplinaire, réputation).

TAKEAWAY

Piloter le risque = anticiper "quel type de décision" peut réellement finir au TAS, et préparer le dossier dès la phase FIFA (preuve + délai).

2) “Qui” et “comment” : structure du contentieux

La FIFA partie aux litiges



43% (150)

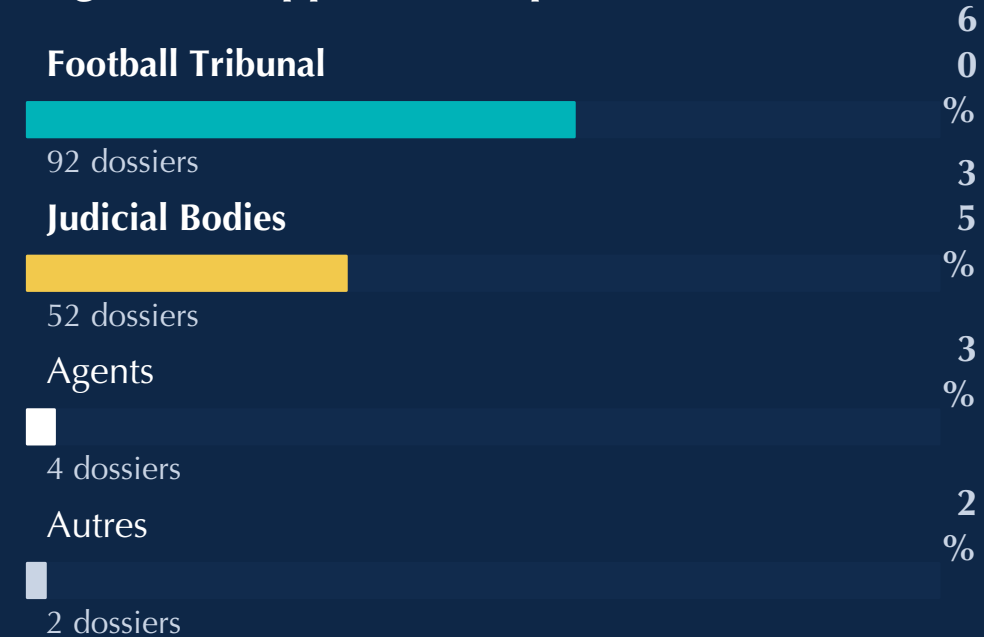
57% (196)

Beaucoup d'affaires sont “horizontales” (clubs/joueurs/entraîneurs) : la stratégie de mise en cause et la compétence sont déterminantes.

TAKEAWAY

Le contentieux “revient aux classiques” (Football Tribunal & disciplinaire). S’investir dans la qualité du dossier en amont (contrats, notifications, compliance) paie.

Origine des appels (FIFA partie défenderesse)



Zoom : Clearing House = 22% des dossiers Football Tribunal (34/150)

3) Issue au fond : forte confirmation des décisions

Sur 73 sentences “au fond”
(FIFA défenderesse) :

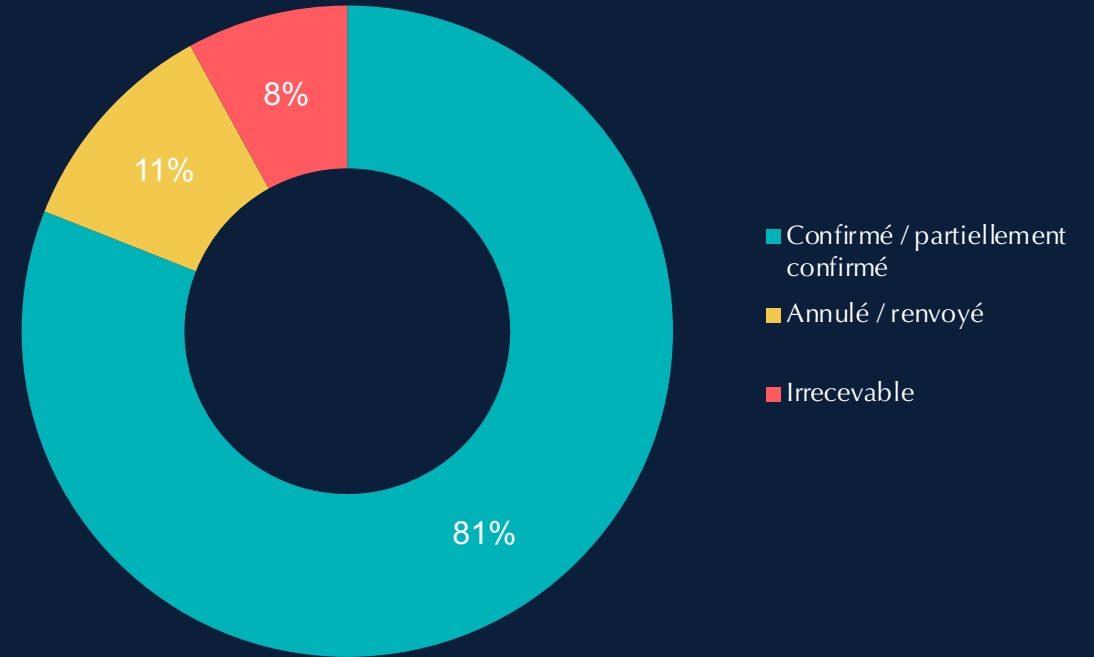
81 %

confirment (rejet total
ou partiel avec ajustements)

11% annulés / renvoyés
8% irrecevables

TAKEAWAY

L'appel doit être “gagné” par la preuve et la
procédure : sans dossier solide, la
probabilité de confirmation est élevée.



Lecture rapide : 4 années (2022–2025)
≈ stabilité autour de 80–81% de confirmation

4) Durée : intégrer le “calendrier contentieux”

419 j

durée moyenne
(statement of appeal → award)

237 j

phase d'échanges
d'écritures et production de
pièces
(appel → clôture preuve)

182 j

phase “résolution”
(clôture → award)
(en baisse vs 2024)

Phase “échanges d'écritures et production de pièces”

Phase “résolution”

Conséquence : provisions, plan sportif, communication de crise et stratégie de mesures provisoires si enjeu immédiat.

TAKEAWAY

Un dossier TAS se gère comme un projet long : gouvernance interne, collecte de preuve, et décisions business alignées sur le temps arbitrale.

5) Audiences : le virtuel devient la norme

83 %

des audiences impliquant la FIFA
se tiennent en ligne
(20 sur 24)

Checklist “audience en visio”

- Préparation des témoins (rythme, pédagogie, documents).
- Organisation fuseaux horaires + disponibilité des parties
- Dossier “écran” : pièces clés en 1 clic (index + signets).
- Tests techniques (audio/caméra/réseau) + plan B.
- Narration : messages simples, visuels, time-boxing.

TAKEAWAY

Le “procès en visio” exige une préparation renforcée : **lisibilité des pièces**, cohérence du raisonnement juridique, et dispositif technique sécurisé.

6) Jurisprudence : 3 pièges procéduraux récurrents

Délai d'appel = couperet

21 j

Le délai court dès notification via le portail (sphère de contrôle). Un filing tardif = irrecevabilité, sans discrétion.

Production de documents

R44(3)

Il faut prouver : (1) documents susceptibles d'exister, (2) pertinents, (3) sous contrôle de l'autre partie. Sinon : refus.

Confidentialité



Des échanges entre avocats produits sans consentement peuvent être écartés : pièces irrecevables + risque de contre-effet.

TAKEAWAY

Trois réflexes: Délais, preuves et confidentialité . Au TAS, une stratégie solide commence par éviter l'irrecevabilité, sécuriser le contradictoire, et verrouiller la recevabilité des pièces.

Contact



- Partner, Segame & Maalmi
- Docteur en Droit
- Membre du Board de l'International Sports Lawyers Association (ISLA)
- Secrétaire général de l'Association Marocaine des Agents de Football Agréés (AMAFA)

Dr. Iliass Segame

E: i.segame@segamemaalmi.com



Segame & Maalmi

© Segame & Maalmi 2023

11 Boulevard Sidi Mohamed Ben Abdellah Résidence Bouarfa, 1er étage

Casablanca, Maroc

Segame & Maalmi est une Société Civile Professionnelle d'avocats au Maroc

WWW.SEGAMEMAALMI.COM